



AVIS DU MAIRE

COMMUNE DE LE HORPS

L'avis du maire doit être transmis au service instructeur ADS, au plus tard dans le mois suivant la réception en mairie de la demande de permis de construire, d'aménager ou de démolir, et au plus tard dans les quinze jours pour une déclaration préalable.

Numéro de dossier	PC 53116 25 00002
Date de dépôt	17/12/2025
Nom du demandeur	LE HORPS - BOIS RICHARD PV représentée par STÉ TSE REPRÉSENTÉE PAR M. DEBONNET Mathieu
Adresse du terrain	, Le Bois Richard 53640 Le Horps
Description du projet	Le projet consiste en la construction d'une installation agrivoltaïque compatible avec l'élevage bovin et a été pensée pour améliorer le bien-être des animaux tout en assurant leur sécurité au sein du parc. Pour ce faire, un inter-rang de 14 mètres sera prévu entre les tables de panneaux solaires. La technologie tracker utilisée permet ainsi d'adapter la position des panneaux en fonction de ces enjeux. En effet, elle assure un ombrage partiel et tournant sur la surface projetée, permettant une meilleure pousse et disponibilité de fourrages verts pour les animaux. Une piste sera également aménagée pour le chantier, la maintenance et les services incendie. L'installation sera composée de 2 postes de transformation de 12m x 3m x 3.60mht, et d'un poste de livraison de 12m x 3m x 3.60mht. Ceux-ci seront posés sur un remblai périphérique de 0.75m. 2 citerne de 60 m3 complètera l'installation. (voir le détail dans la notice PC4)

RÉSEAUX

Si l'opération nécessite un raccordement aux réseaux ou une modification des réseaux, consulter les gestionnaires compétents : eau potable, eaux usées, électricité (à renseigner sur Oxalis).

VOIRIE	La création de l'accès ou les éventuelles modifications à l'alignement de la voie sont-elles acceptables pour assurer la sécurité du trafic et répondre à la réglementation relative à la gestion de la voirie ?	
	Oui / Non	<u>Remarques éventuelles</u>
DÉFENSE INCENDIE		

1 – AVIS SUR LE PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT

SITUATION DU PROJET	Document d'urbanisme : PLUi
	Parcelle(s) concernée(s) : ZH126, ZH92, ZH106
APPRÉCIATION DES RISQUES	Zonage : A
	N , Zone A : zone agricole
APPRÉCIATION DES RISQUES	Zone N : zone naturelle à protéger
	Y a-t-il à proximité des bâtiments générant des nuisances (CU R. 111-3) ?
APPRÉCIATION DES RISQUES	☐ Oui
	☐ Non

PC 53116 25 00002

Date d'export : 23/12/2025

Le Horps

Date de dépôt : 19/12/2025

Demandeur principal : LE HORPS - BOIS RICHARD PV

Adresse du projet : Le Bois Richard

Libelle : avis_avis_1_1.pdf

	Nature des nuisances : Distance : <u>Le terrain est-il situé dans un secteur à risques ?</u> ☐ Oui ☐ Non Nature :
HISTORIQUE	<u>Le terrain est-il issu d'une plus grande propriété ?</u> ☐ Oui ☐ Non Si oui, nombre de détachements constatés depuis 10 ans :

2 – AVIS SUR LES EQUIPEMENTS DESSERVANT LE TERRAIN

LE TERRAIN CI-DESSUS EST OU SERA DESSERVI DANS LES CONDITIONS SUIVANTES

EQUIPEMENTS PUBLICS	Desservi : capacité		Non-desservi	Sera desservi ?		Concessionnaire	Prise en charge communale	
	suffisante	insuffisante		oui	non		oui	Non ³
Eau potable	☐	☐	☐	☐	☐		☐	☐
Assainissement eaux usées ²	☐	☐	☐	☐	☐		☐	☐
Assainissement eaux pluviales	☐	☐	☐	☐	☐		☐	☐
Electricité BT	☐	☐	☐	☐	☐		☐	☐
Voirie publique	☐	☐	☐	☐	☐		☐	☐
Voirie privée	☐	☐	☐	☐	☐		☐	☐
Sécurité incendie	☐	☐	☐	☐	☐		☐	☐

² Joindre la décision au titre de l'article 38.3 de la loi sur l'eau

³ Si non, voir cadre 3 suivant pour l'établissement des participations

3 – PARTICIPATIONS D'URBANISME

LE PROJET SUSVISE DOIT-IL ETRE ASSUJETTI AUX PARTICIPATIONS SUIVANTES ?

- ☐ PARTICIPATION POUR VOIRIE ET RESEAUX institué par délibération du :
 Délibération spécifique liée au projet en date du Montant : € (à joindre)
- ☐ RACCORDEMENT A L'EGOUT
 Délibération en date du Montant : €

4 – AVIS SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION

ASPECT EXTERIEUR ET ABORDS	Observations de la commission urbanisme sur l'aspect extérieur du projet (toitures, façades, clôtures) :
	Son intégration dans l'environnement (plantations et aménagement des abords) :
	Y a-t-il lieu d'imposer des prescriptions spéciales ?
ACCES	Les conditions d'accès sont-elles satisfaisantes ? ☐ Oui ☐ Non Observations :
AIRES DE STATIONNEMENT	Observations de la commission urbanisme :

5 - OBSERVATIONS

PC 53116 25 00002
 Date d'export : 23/12/2025
 Le Horts

Date de dépôt : 19/12/2025

Demandeur principal : LE HORTS - BOIS RICHARD PV

Adresse : 53116 25 00002

Libelle : avis_avis_1_1.pdf

☒ Favorable (nature et motif des prescriptions s'il y a lieu) :
☐ Défavorable (indiquer les motifs compte tenu des observations figurant aux rubriques ci-dessus) :
☐ Demande de pièces complémentaires :

Le 17 décembre 2025
Le Maire, Patrick SOUTIF

